

REGLEMENT

1. Contexte :

Les membres de Saint-Brieuc Entreprises veulent être des acteurs engagés et dynamiques, en contribuant, au jour le jour, à l'image économique de l'agglomération de Saint-Brieuc, territoire en pleine mutation, enthousiasmant, et riche d'atouts trop souvent ignorés.

2. Objectifs et modalités :

L'association SAINT-BRIEUC ENTREPRISES organise un "Appel à Idées / Appel à Projets" dont le sujet est :

"L'image de l'Agglomération de Saint-Brieuc et son impact économique"
--

dans le but de faire émerger des idées nouvelles et d'accompagner ses adhérents dans leur implication sur le territoire en rapport avec les évolutions dans de nombreux domaines, notamment suite au nouveau périmètre de l'agglomération, passé de 13 à 32 communes.

L'Appel à Projets / Appel à Idées est accessible à tout **adhérent de l'association**, et à **toute personne, structure, groupement**, à la seule condition d'être présenté par un adhérent de l'association.

Pour participer, il suffit de remplir le dossier de candidature joint, et de le transmettre à l'association avant la date limite indiquée.

L'Appel à Projets / Appel à Idées est doté d'un montant global de **15.000 €**. Le jury retiendra de 1 à 3 projets ; il est libre de l'affectation du montant aux projets sélectionnés.

Ce financement est destiné aux actions correspondant au règlement de cet appel à projet.

L'octroi du prix sera accordé au déposant sur décision du jury, après présentation du projet ; un suivi de la réalisation des actions sera effectué par l'association.

Le prix constitue une aide au démarrage du projet, non au financement de sa réalisation.

En complément, l'association s'engage à **faciliter l'accès des porteurs de projet sélectionnés aux décideurs** du territoire.

3. Jury et critères :

Le jury est composé des membres du Bureau de l'association, et de 5 représentants de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le jury est souverain dans toutes ses décisions (sélection du/des dossiers, attribution et répartition du/des prix,...). Aucune contestation d'aucune sorte n'est recevable.

Les critères de sélection du/des dossiers reçus sont :

- la complétude du dossier de candidature, l'éligibilité du/des déposants
- l'adéquation de l'idée / du projet au sujet
- l'originalité, le caractère novateur
- le potentiel de retombées économiques et de création d'emploi

- la viabilité et le réalisme technique, économique, financier
- la dimension éthique

Les projets retenus donneront lieu à une présentation orale devant le jury.

4. **Propriété**

Les idées et projets exprimés dans les dossiers de candidature restent propriété de leurs auteurs, sous leur entière responsabilité.

Les dossiers de candidature ne sont pas retournés aux déposants.

Le dossier de candidature sera traité comme confidentiel et diffusé uniquement aux membres du jury.

5. **Calendrier**

Le présent règlement et les dossiers de candidature sont disponibles à partir de mi-février 2017, sur simple demande à l'association.

Les dossiers doivent être transmis à l'association au plus tard le 31 mai 2017.

Le jury sélectionnera les dossiers retenus mi-juin 2017 ; les auditions se dérouleront fin juin 2017 ; les résultats seront proclamés au plus tard fin septembre 2017.
